



Entretien de terrain agricole avec 2 propriétaires en désaccord

Par Odey

Bonjour, j'ai un terrain agricole en copropriété avec mon ex-compagnon de 5000 m carré.

Je l'entretiens comme je peux mais je n'arrive pas à le faire correctement. J'ai trouvé une personne qui serait OK pour l'entretenir et y mettre des poteaux en bois pour le délimiter en échange de pâture pour ses chevaux au printemps et à l'automne. Hors mon ex ne souhaite pas que cette personne mette ses chevaux.

J'ai donc 2 questions:

- puis-je quand même autoriser la personne à mettre ses chevaux sur le terrain sans l'accord de l'autre propriétaire
- si non, comment obliger le second propriétaire à faire l'entretien du terrain s'il refuse que quelqu'un d'autre le fasse?

Je n'ai pas envie de laisser ce terrain à l'abandon.

Merci de vos retours

Par isernon

bonjour,

je pense que vous n'êtes pas en copropriété mais en indivision.

Il existe l'article 815-2 du code civil ci-dessous qui vous permet d'entretenir ce terrain même sans l'accord de l'autre indivisaire mais il devra participer aux dépenses.

Tout indivisaire peut prendre les mesures nécessaires à la conservation des biens indivis même si elles ne présentent pas un caractère d'urgence.

Il peut employer à cet effet les fonds de l'indivision détenus par lui et il est réputé en avoir la libre disposition à l'égard des tiers.

À défaut de fonds de l'indivision, il peut obliger ses coindivisaires à faire avec lui les dépenses nécessaires.

Lorsque des biens indivis sont grevés d'un usufruit, ces pouvoirs sont opposables à l'usufruitier dans la mesure où celui-ci est tenu des réparations.

salutations

Par Odey

Merci, en effet c'est plus en indivision. Donc à priori, je peux faire intervenir quelqu'un (ou pour le coup des chevaux) sur le terrain pour l'entretien sans son accord ?